



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Insurance Amendment Act;*  
(M. WIEBE)

(N° 213) — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service).*

(M. CURRY)

---

M<sup>me</sup> GUILLEMARD, *présidente du Comité permanent des affaires législatives*, présente le troisième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 25 octobre 2016, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le projet de loi 8 — *Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)/The Protecting Children (Information Sharing) Act*

**Composition du Comité :**

- M. ALTEMEYER;
- M. le *ministre* FIELDING;
- M<sup>me</sup> FONTAINE;
- M. GERRARD;
- M<sup>me</sup> GUILLEMARD (présidente);
- M. JOHNSON;
- M. LAGASSÉ;
- M. LAGIMODIERE;

- M. MICHALESKI;
- M. SWAN;
- M. WOWCHUK.

Le Comité a élu M. JOHNSON à la vice-présidence.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 8 — *Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)/The Protecting Children (Information Sharing) Act* :

Sheldon Kennedy  
Wayne McNeil

Sheldon Kennedy Child Advocacy Centre  
Respect Group

**Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :**

(N<sup>o</sup> 8) — *Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)/The Protecting Children (Information Sharing) Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'article 4 du projet de loi soit amendé par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit :*

- b.1) elle comprend des renseignements pertinents sur les forces de l'enfant et de ses parents ou tuteurs lorsqu'ils sont disponibles;

*Il est proposé que l'article 4 du projet de loi soit amendé par substitution, à son numéro, du numéro de paragraphe 4(1) et par adjonction de ce qui suit :*

**Exactitude des renseignements**

**4(2)** Le fournisseur de services ou le dépositaire prend des mesures raisonnables pour veiller à ce que les renseignements soient exacts et non trompeurs.

*Il est proposé que l'article 7 du projet de loi soit amendé par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit :*

- b.1) prendre des mesures concernant les accords de financement conclus entre le gouvernement ou un organisme gouvernemental et des fournisseurs de services, y compris les modalités que les accords doivent prévoir au sujet de la communication de renseignements;

Sur la motion de M<sup>me</sup> GUILLEMARD, le rapport du Comité est déposé.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la ministre SQUIRES, M. KINEW, M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE, M. CHIEF et M. le ministre MICKLEFIELD font des déclarations de député.

---

Après la période des questions orales, la présidente intervient et met tous les députés en garde quant à l'utilisation des mots « two-faced ».

M. le *ministre* GOERTZEN se rétracte de plein gré et présente des excuses.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à maintenir les dispositions législatives actuelles en matière d'accréditation des syndicats, qui favorisent l'équilibre et l'équité, plutôt qu'à envisager de rendre plus difficile l'organisation des travailleurs.

---

M. KINEW propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Que l'Assemblée législative du Manitoba condamne l'inaction du gouvernement fédéral en ce qui concerne le financement équitable des services sociaux pour les Premières Nations.

Il s'élève un débat.

M. KINEW, M<sup>me</sup> la *ministre* CLARKE, MM. ALLUM, WHARTON, CHIEF, GERRARD, WOWCHUK et SWAN, M<sup>me</sup> FONTAINE, M. MARCELINO (Tyndall Park), M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) ainsi que MM. WIEBE, ALTEMEYER, MALOWAY et LINDSEY interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ALLUM  
CHIEF  
CLARKE  
COX  
CULLEN  
CURRY  
EWASKO  
FIELDING  
FLETCHER  
FONTAINE  
FRIESEN  
GERRARD  
GOERTZEN  
GRAYDON  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
KINEW  
KLASSEN  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE  
LAMOUREUX  
LINDSEY

MALOWAY  
MARCELINO (Logan)  
MARCELINO (Tyndall Park)  
MARTIN  
MICHALESKI  
MICKLEFIELD  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PEDERSEN  
PIWNIUK  
REYES  
SARAN  
SCHULER  
SELINGER  
SMITH  
SMOOK  
SQUIRES  
STEFANSON  
SWAN  
TEITSMA  
WHARTON  
WIEBE  
WISHART  
WOWCHUK  
YAKIMOSKI..... 50

**CONTRE**

..... 0

---

La séance est levée à 17 h 4, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger